

D 814 ARGENTINE: CAMPAGNE CONTRE LES
MÈRES DE LA PLACE DE MAI

La grande explication sur les disparus a commencé... En effet, la découverte de plusieurs centaines de corps non identifiés, enterrés dans des fosses communes de cimetières d'Argentine, est le premier coin du voile levé sur "les détenus-disparus". Avec cette affaire, la crise du régime risque d'atteindre son point culminant, alors que le pays est déjà traumatisé par la défaite des Malouines (cf. DIAL D 813).

Le groupe des "Mères de la place de mai" jouant en cette affaire un rôle de première grandeur, il ne faut guère s'étonner des attaques dont il fait périodiquement l'objet.

Le document n° 1 que nous publions ci-dessous, et émanant du secrétariat général du Bureau international catholique de l'enfance, n'en est cependant pas moins surprenant: il déclare, sur la foi de "bonne source en Argentine", que les Mères de la place de mai sont "parfaitement identifiées" comme marxistes. La gravité de la l'assertion amène logiquement à poser la question: quelle est cette "source" en Argentine?

Les documents 2 et 3 ont trait à la virulente campagne d'intimidation et de diffamation déclenchée à Buenos Aires, en août 1982, contre les Mères de la place de mai; campagne qui devait aboutir à une mesure de censure contre elles dans les médias le 24 septembre.

Le document 4 est une nouvelle lettre, très sévère, adressée par les Mères de la place de mai aux évêques d'Argentine à l'occasion de leur assemblée générale d'octobre dernier. Cette lettre n'est pas la première (cf. DIAL D 433, 503, 535 et 795).

Note DIAL

- 1- Communication du Bureau international catholique de l'enfance (BICE) sur les groupes "Mères de la place de mai" et "Grands-mères de la place de la place de mai" (6 juillet 1982)

Memo 82/7

LES ENFANTS DE "LAS ABUELAS DE LA PLAZA DE MAYO"
ET DE "LAS MADRES DE LA PLAZA DE MAYO"

Le secrétariat du BICE à Genève a appris de bonne source en Argentine les informations que vous trouverez ci-après. Ces informations semblent être utiles dans un débat souvent très épineux. C'est pourquoi elles sont communiquées aux personnes et aux organisations suivantes:

- 1) M. Rajkumar, Commission des Droits de l'Homme de la Conférence des Organisations Internationales Catholiques, Genève
- 2) M. A. Zöllner, Pax Christi, Genève
- 3) le Secrétariat du BICE à Paris
- 4) les membres du Conseil du BICE, y compris les représentants permanents auprès des Nations-Unies.

Pour des raisons évidentes, le secrétariat du BICE à Genève a promis de ne pas révéler la source de ces informations. Le texte ci-après n'a pas été textuellement communiqué tel quel par la source argentine. La rédaction finale a été faite par le Secrétariat Général du BICE à Genève.

Remarque préliminaire

Il y a une distinction à faire entre enfants, fils et petits-fils. Cela peut paraître ridicule, mais cette distinction est parfois omise et cette omission peut être exploitée. Chaque être humain a été l'enfant d'une femme, fils (fille) d'une mère et petit-fils (petite-fille) de deux grands-mères, mais à partir de l'adolescence au plus tard, on n'est plus un enfant. Il serait utile de savoir combien de ces fils et petits-fils étaient réellement des enfants quand ils ont disparu en 1976 (1). Ceci dit, la disparition de personnes adultes reste tout aussi regrettable.

1. "Las madres de la Plaza de Mayo" et "Las abuelas de la Plaza de Mayo"

Ces deux groupes (mères et grands-mères) sont souvent présentés distinctement. Il n'existe aucune différence significative entre les deux. Le groupe des "abuelas" (grands-mères) est de création récente (1980-81) (2). Il a été créé sous l'influence des "madres" (mères) pour donner une plate-forme plus ample à leur action. Dans la plupart des cas le fils de la mère et le petit-fils de la grand-mère sont la même personne. Il se peut aussi que pour solliciter un appui moral, politique ou financier, les deux associations se présentent comme distinctes.

2. La couleur politique de groupes de parents de disparus et/ou détenus

Il existe divers comités ou commissions ou associations de parents de disparus et/ou détenus. La plupart ont une couleur "politique". La seule qui soit reconnue comme totalement apolitique est la commission argentine "Justice et Paix".

Les promotrices et dirigeantes de l'association "Madres de Mayo" semblent être de tendance nettement marxiste, même parfaitement identifiées comme telles, et cette association est une organisation collatérale du parti communiste (3).

(1) L'argumentation semble bien étrange quand on sait d'évidence que, pour une mère, un homme ou une femme adulte reste toujours son "enfant" (NdE).

(2) En réalité, c'est dès 1977 qu'est né le groupe "Abuelas argentinas con nietitos desaparecidos". Sur la proposition des Mères de la place de mai, il s'est ensuite appelé "Abuelas de Plaza de Mayo" (NdE).

(3) On peut s'étonner d'une telle assertion quand on sait que, lors d'un colloque international sur "La politique de disparition forcée des personnes" tenu à Paris le 31 janvier 1981, le Parti communiste argentin a tout fait, mais en vain, pour empêcher les "Mères de la place de mai" d'y prendre la parole (NdE).

3. Enfants prisonniers et enfants disparus

Selon les mêmes sources il n'y a pas d'enfants prisonniers. Il y a, par contre, trois types d'enfants disparus:

- Enfants morts en même temps que leurs parents au cours d'actions militaires ou policières. On serait sans nouvelles d'eux, comme de leurs parents.
- Enfants nés en prison de mères détenues. Ces cas ont certainement existé et ce sont les cas les plus pénibles, mais il est très difficile de trouver des données précises. Il se peut que ces enfants aient été confiés à des organismes officiels, comme des orphelinats, sans que les familles aient été averties.
- Enfants confiés à des tiers par leurs parents pendant que ceux-ci militaient dans l'opposition (armée ou non). Ces tiers peuvent avoir été des parents ou des amis qui, lorsque les parents des enfants ont disparu, ne se sont pas fait connaître par crainte d'être inquiétés eux-mêmes pour avoir eu des relations avec des personnes dites "subversives" (4).

4. La réaction de la Conférence épiscopale argentine

A diverses reprises, dans des documents officiels, spécialement en 1977 et en 1981, la Conférence épiscopale argentine a attiré l'attention des pouvoirs publics sur l'angoisse des parents de disparus, le problème des détenus attendant trop longuement l'instruction de leur cause ou leur libération après avoir purgé la peine à laquelle ils ont été condamnés. Les évêques n'ont jamais estimé devoir faire, dans ces documents, une allusion spéciale à l'enfance.

5. Comment les Organisations internationales catholiques (OIC) peuvent réagir

La Conférence épiscopale argentine (CEA) semble souhaiter que les OIC qui sont des organisations internationales n'interviennent pas directement dans les situations nationales qui sont de la compétence de la CEA, surtout pas par des déclarations ou des soutiens financiers. On suggère qu'une OIC qui est sollicitée par une association du genre "Madres de la Plaza de Mayo" conseille à cette association de s'adresser à la CEA, qui, s'il y a lieu, transmettrait les cas aux évêques respectifs.

6 juillet 1982

(Texte original en français - NdE)

2- Affiche-modèle de la campagne d'intimidation contre les "Mères de la place de mai" déclenchée le 24 août 1982

"Si nous ne dénonçons pas l'injustice, en nous contentant de réclamer la paix, nous sommes complices de la guerre.

Nous accusons (Maria A. Gard de Antokoletz, vice-présidente des "Mères de terroristes" demeurant rue Oro 2366, 10e) (5) d'être:

(4) Une liste de près d'une centaine d'enfants "disparus" a été établie dès 1979. Cf. DIAL D 553 (NdE)

(5) La partie entre parenthèses change selon la personne visée (NdT).

- anti-argentine, car elles veulent l'échec de toute politique de pacification nationale en se complaisant dans la douleur des familles argentines, en alimentant leur propre égoïsme et en crachant leur ressentiment;

- antipatriote, car elles ne font qu'un avec des organisations internationales qui cherchent à s'en prendre à notre souveraineté pour la mettre en tutelle, et elles reçoivent le soutien de ces organisations;

- rancunière, car elles n'ont pas rempli leur rôle de mères quand il le fallait, en laissant leurs enfants s'employer à détruire la nation, en disant aujourd'hui que le coupable c'est la société qui les a expulsés de son sein, et en n'éprouvant aucune honte à voyager dans le monde entier avec l'argent des organisations terroristes (Montoneros, ERP) pour susciter la haine contre notre pays."

3- Lettre des Mères de la place de mai au président de la République pour protester contre cette campagne de diffamation (26 août 1982)

Monsieur le Président de la République,
Général Raymundo Bignone

Avec notre considération.

Nous, soussignées Mères de la place de mai, vous adressons la dénonciation formelle suivante:

Depuis la publication d'avis payants dans les journaux locaux, les 13 et 14 courants, avis qui émanaient d'une organisation appelée FAMUS, et dont le contenu diffamatoire incitait à la violence contre nous, membres de Mères de la place de mai, ont eu lieu des actes d'intimidation largement diffusés par la presse.

Que cherche-t-on avec cette campagne qui jouit de l'impunité totale? Plonger à nouveau la population dans la terreur? Enlever ou assassiner telle ou telle mère pour paralyser nos réclamations en faveur de la justice à travers l'exigence de réapparition de nos enfants?

Les faits en question sont la répétition d'opérations antérieures qui ont semé la terreur dans le pays et ont valu la réprobation du monde civilisé; mais ils ne nous ont pas empêchées d'agir.

Nous vous donnons le détail de quelques-uns de ces actes d'intimidation en question.

1) Le mardi 24, à 3 H du matin, une quinzaine d'individus en civil affirmant être de la police fédérale ont fait irruption dans l'immeuble où habite notre vice-présidente, Mme Maria Adela Gard de Antokoletz. Ces mêmes individus ont, sur l'immeuble et dans les rues adjacentes, procédé à un collage d'affiches attentatoires à la personne de la vice-présidente et de l'Association.

2) A l'aube de ce jour, vers la même heure approximativement, une opération analogue a été effectuée, avec collage d'affiches identiques, visant cette fois la personne de Mme Juana M. de Pargament, trésorière de l'Association.

3) Un appel téléphonique, à la même heure, a été adressé à Mme Hebe P. de Bonafini, présidente de l'Association, au cours duquel des inconnus arrogants ont proféré des menaces de mort.

4) Vers la même heure toujours, Mme Carmen A. de Lapacó a reçu un appel téléphonique l'avertissant que des bombes seraient posées pour faire sauter les appartements des membres de l'Association.

5) D'autres membres de l'Association ont reçu des appels avec des avis similaires.

6) On a également appelé à la même heure le domicile du Dr Emilio Mignone pour lui suggérer de se rendre chez Mme de Pargament et lui conseiller ironiquement de préparer une nouvelle dénonciation "pour donner du travail aux juges".

Il est évident que cette série de menaces doivent faire l'objet d'une enquête véritable et approfondie. Alors que les plus hautes autorités du pays annoncent publiquement leur décision de faire revenir le pays sur la voie de la démocratie, il n'est pas acceptable que se produisent de tels faits jouissant d'une totale impunité. Cette campagne diffamatoire doit immédiatement prendre fin. Sinon nous en ferons porter la responsabilité aux autorités.

Avec nos meilleures salutations.

(Suivent 13 signatures)

Casa de Las Madres
Uruguay 694, 2° piso

4- Lettre des Mères de la place de mai aux évêques argentins à l'occasion de leur assemblée générale (19 octobre 1982)

Aux membres de la Conférence épiscopale

Messeigneurs,

Depuis 1976, à propos de la disparition de nos fils et filles, nous en avons appelé à plusieurs reprises aux autorités ecclésiastiques, convaincues que nous étions que l'Eglise pourrait sauver de nombreuses vies en danger et informer les familles sur la situation des innombrables victimes d'une répression terrifiante menée dans notre pays par les mal-nommées forces de sécurité.

Notre certitude, comme citoyennes d'un pays éminemment catholique, était fondée sur le poids indiscutable que représente l'Eglise dans l'ensemble de la vie de la nation et même dans le comportement de ses gouvernants; elle était également fondée sur la conviction que l'Eglise "ne peut jamais justifier des violations de la dignité fondamentale de la personne humaine", ainsi que l'a déclaré Sa Sainteté Jean-Paul II.

Les années ont passé et rien n'est advenu.

Les enlèvements, les tortures, les assassinats ont continué. Ils continuent aujourd'hui encore. Le supplice de fils et de mères demeure une réalité.

Mais aujourd'hui des milliers de citoyens argentins crient avec nous en faveur de la vérité et de la justice devant le spectre de la désintégration morale du pays. C'est aujourd'hui l'heure de la vérité et nous, mères de "détenus-disparus", exigeons qu'elle soit publique.

Les responsables de la tragédie argentine, qui invoquent pharisaïquement le nom de Dieu et les valeurs chrétiennes les plus sacrées, méritent le châ-

timent extrême pour un vrai catholique, apostolique et romain: l'excommunication. Telle est la sanction que les Mères de la place de mai demandent aujourd'hui à l'Eglise. L'excommunication a, au long de l'histoire, été appliquée à des délits comparativement moins graves que les enlèvements massifs, les tortures et les assassinats perpétrés dans notre pays par les forces armées.

Dans le dernier document émanant de la Commission permanente de l'épiscopat, et intitulé "Chemin de réconciliation", il est rappelé la nécessité du pardon.

Nous, mères de "détenus-disparus", à qui devons-nous pardonner? Que devons-nous pardonner?

Devons-nous pardonner aux responsables de crimes de lèse-humanité qui se cachent lâchement à l'abri du pouvoir?

Devons-nous pardonner à ceux qui se servent de l'euphémisme de "guerre sale" pour justifier ce qui, en définitive, n'a été que méthodes ténébreuses d'enlèvement et d'extermination des personnes, sans qu'ait jamais été signé un seul ordre d'exécution?

Devons-nous pardonner aux tortionnaires et aux assassins qui agissent dans les ténèbres et, sous couvert d'impunité, poursuivent aujourd'hui encore leur tâche diabolique?

Devons-nous pardonner pour la destruction de la famille, pour les violations les plus infâmes et les plus diverses, pour l'avilissement et l'humiliation d'un pays terrorisé ?

Devons-nous pardonner, en définitive, aux représentants de Satan sur terre?

Comme Mères de la place de mai, nous disons: NON! Sans esprit de vengeance, nous disons: NON, pour nos enfants!

NON, pour la survie de la patrie!

NON, pour la survie de l'être humain comme tel!

Aussi demandons-nous à l'Eglise des faits concrets qui soient en accord avec les concepts critiques de son document "Eglise et communauté nationale".

Dieu seul, dans sa miséricorde infinie, peut accorder le pardon dont fait mention le dernier document "Chemin de réconciliation". Aux hommes il appartient de mettre en oeuvre la justice car l'impunité ne peut qu'engendrer de nouveaux crimes; et "l'oubli constituerait un crime supplémentaire".

Nous pensons, Messieurs, qu'en cette heure cruciale il convient de méditer sur les graves conséquences spirituelles et morales qu'entraînerait le péché d'omission pour la nation argentine. Son peuple, sans aucun doute, jugera un jour les Ponce-Pilate de tout bord qui se seront lavé les mains devant le martyre des enfants du pays.

Respectueusement.

Mères de la place de mai

(signé: la présidente et la secrétaire)

(Traduction DIAL - En cas de reproduction, nous vous serions obligés d'indiquer la source DIAL)

Abonnement annuel: France 240 F - Etranger 285 F - Avion 350 F
Directeur de publication: Charles ANTOINE - Imprimerie DIAL
Commission paritaire de presse: 56249 - ISSN: 0399-6441